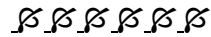


VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES



Séance du Conseil Municipal du vendredi 23 septembre 2016

Le Conseil Municipal, convoqué par lettre du vendredi 09 septembre 2016, s'est réuni le vendredi 23 septembre 2016, sous la présidence de M. ROBO Maire de VANNES.

Présents :

M. David ROBO, M. Lucien JAFFRE, M. François ARS, Mme Latifa BAKHTOUS, Mme Pascale CORRE (du début au point 6), Mme Nadine DUCLOUX, Mme Jeanine LE BERRIGAUD, M. Pierre LE BODO, M. Olivier LE COUVIOUR, Mme Anne LE HENANFF, Mme Christine PENHOÛËT, M. Gabriel SAUVET, M. Gérard THEPAUT, Mme Antoinette LE QUINTREC, M. Michel GILLET, M. Patrick MAHE O'CHINAL, Mme Christiane RIBES, Mme Violaine BAROIN, M. François BELLEGO, M. Jean-Christophe AUGER, Mme Cécile JEHANNO, Mme Annaïck BODIGUEL, Mme Hortense LE PAPE, Mme Chrystel DELATTRE, Mme Isabelle LETIEMBRE, M. Maxime HUGE, M. Olivier LE BRUN, M. Vincent GICQUEL, Mme Catherine LE TUTOUR, M. Fabien LE GUERNEVE (du point 3 à la fin), Mme Ana BARBAROT, Mme Micheline RAKOTONIRINA, M. Franck POIRIER, M. Christian LE MOIGNE, M. Simon UZENAT, M. Bertrand IRAGNE, M. Benoit RANC, M. Nicolas LE QUINTREC, M. Roland FAUVIN

Pouvoirs :

Mme Caroline ALIX à Mme Christiane RIBES
M. Guillaume MORIN à M. Pierre LE BODO
Mme Odile MONNET à M. François BELLEGO
Mme Pascale CORRE à Mme Violaine BAROIN (du point 7 à la fin)
M. Fabien LE GUERNEVE à Mme Anne LE HENANFF (du début au point 2)
M. Frank D'ABOVILLE à Mme Christine PENHOÛËT

Absent(s) :

M. Philippe FAYET
Mme Karine SCHMID

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Mme Ana BARBAROT

Séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2016

ENVIRONNEMENT

Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.)

Mme Jeanine LE BERRIGAUD présente le rapport suivant

La commune de Vannes est chargée d'établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E) pour l'ensemble des voiries communales qui supportent un trafic de plus de 3 millions de véhicules par an (soit 8 200 véhicules par jour).

Le P.P.B.E a pour objectif de prévenir les effets du bruit et d'inciter à la réduction des niveaux de bruit jugés excessifs. Les cartes de bruit, qui permettent de déterminer l'exposition au bruit des populations ont été élaborées et arrêtées par le Préfet du Morbihan en date du 15 novembre 2013.

Le P.P.B.E comporte :

L'identification des zones à enjeux

Pour déterminer les zones à enjeux, la collectivité s'est basée sur l'analyse des cartes d'exposition au bruit, les remarques mentionnées au cours des réunions publiques de quartier ou recueillies auprès des services municipaux au cours des douze dernières années.

Une quarantaine de voies communales a été recensée principalement aux abords du port, en périphérie immédiate du centre historique, de la gare et sur les boulevards périphériques.

Les actions prévues pendant la durée du P.P.B.E

Les actions poursuivies ou entreprises pendant la durée du P.P.B.E porteront sur :

- l'extension des zones 30 sur l'ensemble des quartiers vannetais (en conservant à 50 km/h les axes structurants),
- une réflexion générale sur le stationnement en centre-ville,
- une réflexion d'aménagement à long terme visant la requalification et la reconfiguration de la rue Thiers,

- la mise en place d'équipements de ralentissement dans divers secteurs de Vannes (plateaux sécurisés),
- le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques et l'achat de véhicules communaux électriques,
- l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Vannes et la création de parkings relais aux entrées de Ville par Vannes Agglo permettront de réduire sensiblement les trafics sur les avenues et boulevards structurants.

Conformément à l'article L 572-9 du code de l'environnement, le projet de PPBE, établi pour une durée de 5 ans, a été mis à la disposition du public pour une période de deux mois du lundi 13 juin au mardi 16 août 2016. Un avis a été publié dans la presse locale (Ouest France et Télégramme), ainsi que sur le site internet de la commune.

A l'issue de la consultation, aucune observation n'a été recueillie.

Vu l'avis de la Commission :

Aménagement Urbain, Environnement, Patrimoine et Politique énergétique

Je vous propose :

- d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Vannes.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 38 voix

Abstentions : 5 voix

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Le Directeur Général des Services,

Jean-Paul SIMON

Jean-Paul SIMON

Envoyé en préfecture le 26/09/2016

Reçu en préfecture le 26/09/2016

Affiché le

ID : 056-215602608-20160923-11928_17_1-DE